



21/04/2021

Assemblée générale ordinaire 14 avril 2021

En visioconférence

PROCES-VERBAL

**Occitanie
Livre & Lecture**

SIREN : 834 654 907
47 quai du Verdanson
34090 Montpellier

Siège Social
14 rue des Arts
31100 Toulouse

Tél 04 67 17 94 69
Mail contact@occitanielivre.fr
www.occitanielivre.fr





Etaients présents

Une liste d'émargement des membres présents et représentés a été établie (voir annexe 1).
Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement se tenir.

Assistent également :

Luc Péron, commissaire aux comptes

Jérôme Poulter, expert-comptable

Henri Gay et Mathieu Desachy (services Etat)

Anne-Yvonne Affret, Cécile Jodlowski-Perra et Laurent Sterna, Occitanie Livre & Lecture.

Ouverture de l'Assemblée générale

Le Président ouvre l'assemblée en rappelant l'ordre du jour :

- Principe de réunion à distance et modalités d'enregistrement des débats
- Approbation du compte-rendu de l'AG du 28 septembre 2020
- Rapport moral, d'activité 2020
- Rapport financier 2020 et présentation des comptes annuels au 31 décembre 2020
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes 2020 et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2020 au compte Réserves pour projet associatif
- Affectation du compte Report à nouveau au compte Réserves pour projet associatif
- Affectation des Réserves projet aménagement et portail numérique au compte Réserves pour projet associatif
- Approbation du rapport sur les conventions réglementées
- Présentation et approbation du projet 2021
- Présentation et approbation du budget 2021
- Questions diverses

Principe de réunion à distance et modalités d'enregistrement des débats

Conformément à l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et au Décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, et au vu de la prolongation de la crise sanitaire, l'Assemblée se tient en visio-conférence. Le Président informe que les débats sont enregistrés.

Compte-rendu de l'AG du 28 septembre 2020

Le Président constate qu'il n'y a aucune question ni demande de modification.

Ce compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

Rapport moral, d'activités 2020

Serge Regourd passe la parole à Alain Monnier pour cette présentation.

Le Secrétaire de l'association note l'exhaustivité et la qualité du document et décrit les points qui l'ont marqué.

- L'animation de la filière du livre en Occitanie et son « contrat de filière » sont au cœur de l'activité de l'agence : information, enquête, soutien, maintien des rémunérations aux auteurs ont



- marqué cette année particulière ;
- En matière de coopération documentaire, l'unité est-ouest continue de se développer, sur la conservation, les Plans de conservation partagée Jeunesse et de la Presse, la numérisation de la presse ancienne avec la BnF (320 000 pages de 24 titres) ;
 - Au chapitre des dynamiques culturelles, certaines rencontres et partenariats ont pu être maintenus malgré les contraintes sanitaires. Le numérique a pallié au présentiel sans le remplacer ;
 - La professionnalisation vient aider la filière en profondeur sur le moyen et le long terme ;
 - L'innovation est présente avec le portail Palanca et le projet *Les Baigneurs* de valorisation du patrimoine thermal sur Instagram ;
 - Le programme à l'international a été cette année fortement perturbé ; des actions au Maroc ont malgré tout pu avoir lieu ;
 - Sur la communication, on note une forte progression des réseaux sociaux et un site internet qui enregistre 600 visites/jour ;
 - Au niveau de l'Administration, on retient l'organisation du réseau informatique de l'Agence qui lui a permis de s'adapter rapidement au moment de la crise et de continuer à répondre aux besoins des professionnels.

En conclusion, Alain Monnier salue l'équipe d'avoir pu maintenir autant d'activités dans un contexte aussi contraint.

Serge Regourd le remercie pour cette synthèse du bilan 2020, dont il souligne aussi la qualité tant sur le fond que sur la forme. En l'absence de questions, il met le rapport moral aux voix.

L'Assemblée générale approuve de manière unanime le rapport moral 2020.

Serge Regourd passe à présent la parole au Trésorier Jean-François Marty.

Rapport financier 2020 et présentation des comptes annuels au 31 décembre 2020

Jean-François Marty indique que la gestion des fonds a été faite en conscience de la situation.

Pendant la crise sanitaire, l'ensemble de l'effectif a pu être opérationnel en télétravail dès le 16 mars 2020 puis à nouveau le 29 octobre.

L'activité de l'équipe a été maintenue à 100% tout au long de l'année 2020, sans recours au chômage partiel ni aux délais de paiement des charges sociales.

Les rémunérations engagées des auteurs ont été honorées même si certaines interventions ou prestations n'ont pu avoir lieu ; les événements ou formations annulés ont été adaptés sous format vidéo ou numérique ; les crédits non-consommés (frais de missions et déplacements notamment) ont été réaffectés au bénéfice des auteurs (commande pour le projet *Les Baigneurs*, bourses de création et bourses de résidence supplémentaires).

Par ailleurs à partir de 2020, une nouvelle norme comptable oblige à évaluer les contributions volontaires : le travail bénévole doit être mesuré et apparaître dans les comptes.

Le temps passé en 2020, par les bénévoles, aux diverses réunions a été estimé à 1 152 heures :

- présences aux instances : réunions de bureau, Conseils d'administration, comités sectoriels (220 heures),
- analyse des candidatures de bourses d'écriture en amont des commissions d'attribution, par un groupe de lecteurs-experts (276 heures estimées),
- participation de professionnels aux Commissions d'attribution de bourses d'écriture et d'aides aux maisons d'édition et aux librairies (632 heures estimées).

Elles sont valorisées au SMIC en vigueur sur l'exercice, soit un total de 11 692,80 euros

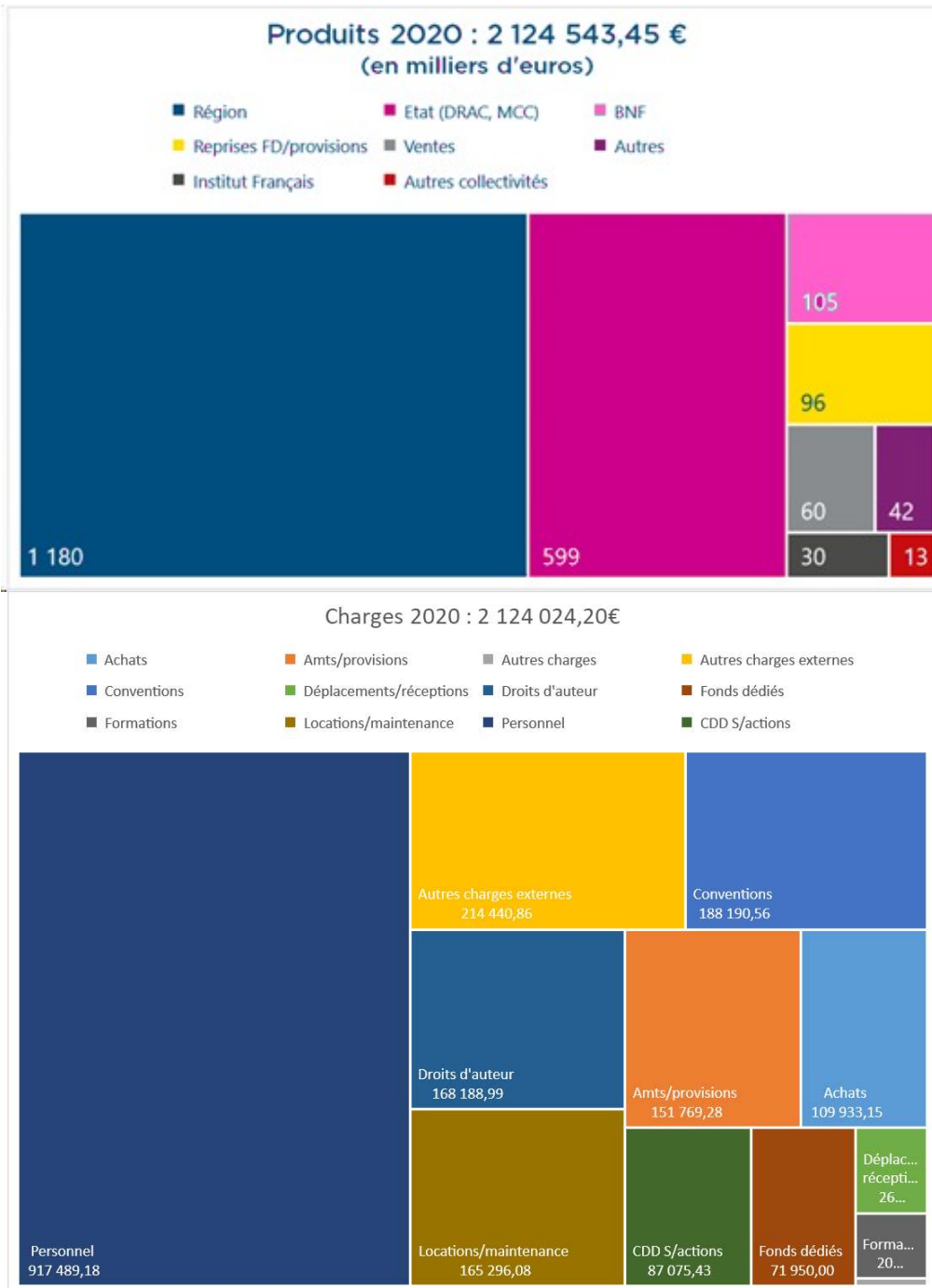


Jean-François Marty passe à présent la parole à l'expert-comptable, Jérôme Poulrier, pour la partie financière du bilan 2020.

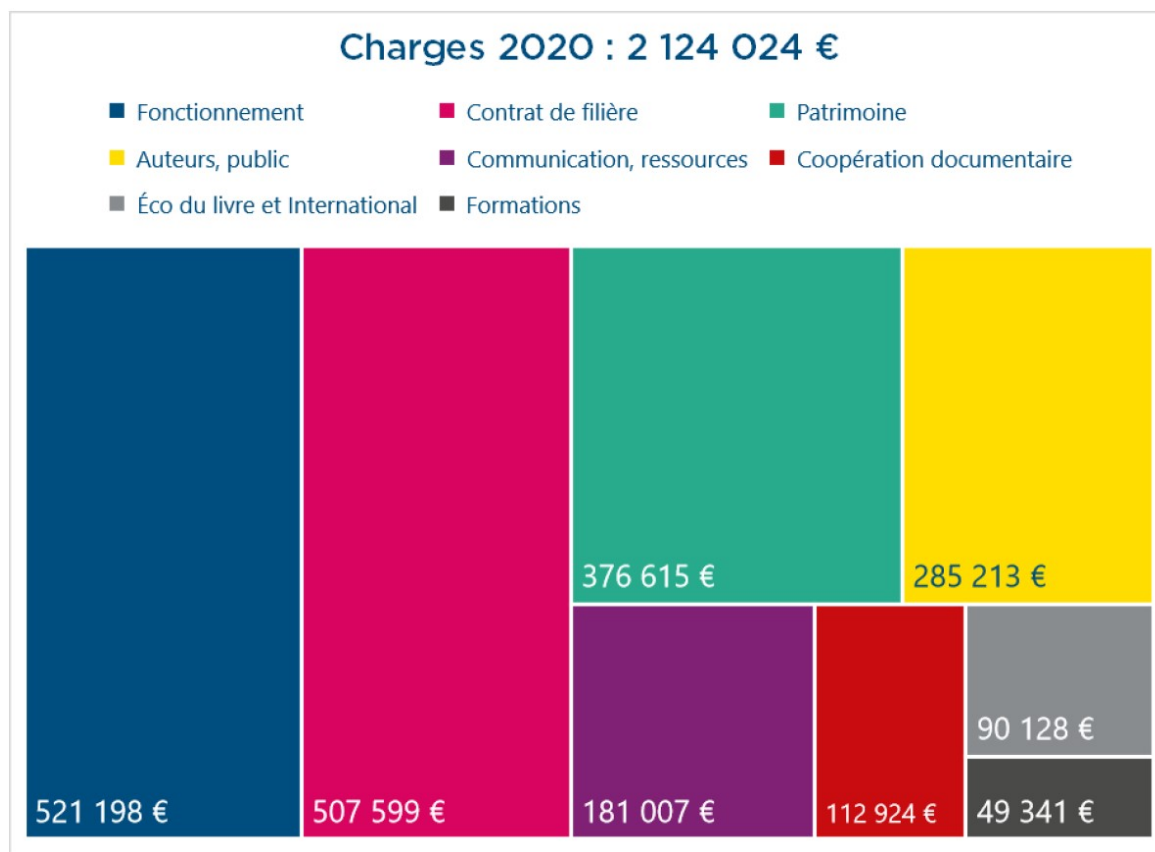
Jérôme Poulrier présente brièvement le résultat de l'exercice :

Résultat 2020 + 519 €
 Total des produits 2 124 543 €
 Total des charges 2 124 024 €

Il détaille l'évolution des produits et des charges par rapport à l'année précédente sur la base des graphiques suivants :



Une répartition analytique des coûts par secteur est aussi présentée.



Serge Regourd passe ensuite la parole à Luc Péron, Commissaire aux comptes pour son rapport d'audit.

Lecture des rapports du commissaire aux comptes

Luc Péron rappelle que cette mission a été confiée à son cabinet par l'Assemblée Générale lors de la création de la structure (*pour rappel, ces comptes ont été arrêtés par le bureau de l'association en date du 15 mars 2021, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19*).

Référentiel d'audit

Les Commissaires aux comptes ont effectué leur audit selon les Normes d'Exercice Professionnel applicables en France. Ils estiment que les éléments qu'ils ont collectés sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Indépendance

- Respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie des commissaires aux comptes
- Période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport

Observation

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils vont exprimer, ils attirent l'attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application d'un nouveau règlement comptable (ANC 2018-06).



Justification des appréciations

Rappel des conditions particulières liées à la pandémie de Covid-19 et l'état d'urgence sanitaire.

- Jugement professionnel
- Appréciation :
 - du caractère approprié des principes comptables appliqués
 - du caractère raisonnable des estimations significatives retenues
 - de la présentation d'ensemble des comptes

Vérifications spécifiques

Ils ont également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Ils n'ont pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Rôle et responsabilités de la gouvernance relatives aux comptes annuels

- Etablir des comptes annuels
- Assurer une image fidèle
- Respecter les principes comptables français
- Mettre en place le contrôle interne nécessaire à l'établissement de comptes annuels
- Veiller à la continuité d'exploitation
- Faire arrêter les comptes par le Bureau

Rôle et responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif :

- Obtenir l'**assurance raisonnable** que les comptes annuels pris dans leur ensemble **ne comportent pas d'anomalies significatives**.
- **Est considérée comme significative une anomalie qui influence la prise de décision économique d'un utilisateur des comptes**
- Ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, **réguliers et sincères** et donnent une **image fidèle** du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Luc Péron certifie les comptes de l'association sans réserves.

Après avoir demandé si l'assistance a des questions, Serge Regourd met le rapport financier aux voix.

Approbation des comptes 2020 et quitus aux administrateurs

Le rapport financier 2020 est adopté à l'unanimité.
Le quitus aux administrateurs est voté.

Affectations du résultat de l'exercice 2020, du compte Report à nouveau et des Réserves projet aménagement et portail numérique au compte Réserves pour projet associatif

Luc Péron explique que certaines réserves avaient été héritées de l'ancienne association Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées. Celles-ci avaient été constituées pour des projets dont l'objet a été atteint. La proposition faite à l'Assemblée générale est de reverser ces réserves dans un « pot commun » intitulé Réserves pour projet associatif. Il s'agit d'un réaménagement du bilan de l'association.



Ces affectations sont votées à l'unanimité.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2020 par Luc Péron (Consultants auditeurs associés)

Luc Péron explique qu'il s'agit de s'assurer qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts entre les différents partenaires.

- La procédure répond à la nécessité d'assurer la **transparence**
- **prévenir des conflits d'intérêt**
- **procédure de contrôle**

L'audit n'a pas à :

- **se prononcer** sur l'utilité et le **bien-fondé de ces conventions**
- **rechercher l'existence d'autres conventions**
- **il appartient à l'assemblée d'apprécier l'intérêt** de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Direction Régionale des Affaires Culturelles

- Convention en date du 31 mars 2020 et son avenant du 20 octobre 2020
- **Subvention totale de 578 700 €**
 - Fonctionnement et missions de la structure 475 700 €
 - Programme BD pour la Région 8 000 €
 - Soutien aux actions de diffusion et médiation 17 000 €
 - Patrimoine écrit (Appel à projet) 10 000 €
 - Parutions en Région 15 000 €
 - Développement de services numériques : portail Patrimoine et site internet 53 000 €

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Direction Régionale des Affaires Culturelles

- L'intégralité de cette subvention a été versée à l'Association sur l'exercice.
- A la clôture de l'exercice, figurent en Fonds dédiés 45 000 euros de la subvention

Région Occitanie

Délibérations du Conseil Régional en date des 11 octobre 2019 et 07 février 2020

- **Subvention de fonctionnement globale de 1 175 000 €**
- Au 31 décembre 2020, un solde de 373 500 euros restait à encaisser.
- A la clôture de l'exercice, figurent en produits constatés d'avance 15 000 euros de la subvention 2020.

ADMINISTRATEURS CONCERNES

Les Administrateurs concernés par ces conventions sont les représentants des financeurs au sein du Conseil d'Administration.

Approbation des conventions réglementées

Serge Regourd met aux voix les conventions réglementées qui sont adoptées l'unanimité.

Présentation et approbation du projet 2021



Serge Regourd donne la parole au directeur Laurent Sterna et à la directrice déléguée Cécile Jodlowski-Perra pour une présentation du projet d'activité 2021.

- Chapitre I - INTERFACE ET COOPERATION

Cécile Jodlowski-Perra présente ici le travail de ressource mené par l'Agence à travers ses annuaires, son site internet, les chiffres-clé, la base en ligne (assistance juridique), les liens avec les réseaux sociaux-économiques.

Les actions patrimoniales avec le Pôle associé régional sont également rappelées : recensement, signalement, catalogage, numérisation, valorisation des fonds ; les axes envisagés en 2021 concerneront les manuscrits musicaux et l'archivage pérenne.

La conservation partagée continuera à se développer avec le SUDOC-PS ; le cycle jeunesse Héritages imaginaires se poursuivra du côté des projets de valorisation des fonds.

Le travail en réseau des lieux de résidences est à noter, ainsi que le rapport constructif avec les collectivités locales : métropoles, départements.

- Chapitre II – FILIERE ET TERRITOIRE

Laurent Sterna décrit le contrat de filière (aides directes et indirectes aux éditeurs et libraires, partenariats en librairie, bourses de création et de résidences, accompagnement des auteurs) et informe de l'entrée de Toulouse métropole en 2021 dans le dispositif.

- Chapitre III – MUTATIONS DES METIERS

Cécile Jodlowski-Perra indique qu'il s'agit d'encore mieux travailler ensemble (journées interprofessionnelles) et de contribuer à la meilleure anticipation des enjeux de demain par les professionnels.

- Chapitre IV – ADAPTABILITE, AGILITE, INNOVATION

Laurent Sterna explique la nécessité de faire face aux évolutions des technologies et des usages. Les objectifs en 2021 seront de s'inscrire dans des réseaux (Adhoc) et de mener une réflexion sur les nouveaux outils dans la formation, l'ingénierie pédagogique. La journée « Faire vivre le livre autrement » proposera en décembre une exploration des nouveaux champs de création et permettra une meilleure promotion de ces activités.

- Chapitre V – INTERPROFESSION & PUBLICS

Cécile Jodlowski-Perra continue sur les projets d'Education Artistique et Culturelle pour lesquels les liens avec l'interprofession seront resserrés.

Pour les Collégiens, l'agence organise des ateliers d'écriture dans les établissements des Départements de l'Aude et de l'Hérault et avec le soutien de ces collectivités ;

Du côté des lycéens, Occitanie Livre & Lecture s'inscrit avec la Région dans le soutien au Prix du Mémorial de Rivesaltes ;

Enfin, sous l'impulsion du Ministère de la Culture et de la DRAC, le dispositif *Jeunes en librairie* sera mis en œuvre, en association avec la Région, les rectorats et l'ALIDO. Le but est de faire découvrir la librairie aux jeunes.

En parallèle, des actions d'Education aux médias seront développées en lien avec les projets du patrimoine.

Enfin, le groupe de travail Vie littéraire s'intéressera aux enjeux interprofessionnels.

Total Festum continuera à s'enrichir d'une programmation de rencontres autour des littératures et cultures catalane et occitane.

- Chapitre VI – DIFFUSION

Laurent Sterna signale qu'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est en cours avec la Région pour adapter le portail Palanca et mieux valoriser les contenus liés au patrimoine écrit qui y sont



hébergés.

Pour ce qui est des œuvres, les *Rentrées littéraires* de printemps et d'automne accueillent un public de plus en plus nombreux et varié (librairies, bibliothécaires, acteurs de la Vie littéraire, étudiants) remplissant leur rôle de promotion et de diffusion.

Les actions de surdiffusion seront quant à elle renouvelées : des temps d'échanges à croiser avec d'autres actions ou de nouveaux outils numériques à l'instar de la base de données des publications sur le site de l'agence, sont des pistes à explorer.

Les projets internationaux se tournent vers la francophonie, le numérique, l'innovation, les échanges avec des étudiants, au Maroc, mais aussi à Québec. La Quinzaine franco-allemande sera l'occasion d'échanges autour des œuvres par leurs auteurs et/ou traducteurs.

- Chapitre VII – PASSERELLES

Cécile Jodlowski-Perra explique que ce nouveau chapitre répond à une logique de décroissement. Le Mois du Film Documentaire toujours co-piloté avec Occitanie Films permettra d'explorer ce genre et l'univers cinématographique de manière approfondie ; des projets autour des contrats de cessions sur l'adaptation de livres au cinéma ainsi qu'un partenariat avec la Cinémathèque de Toulouse sont envisagés.

Du côté de la musique, le développement de la plateforme Occitanie MusicBox se poursuivra alors que Médiatique connaîtra un nouveau souffle après ses 10 ans en 2021.

D'autres liens avec le spectacle, la culture scientifique, la recherche (laboratoire Rirra 21), l'Education populaire sont en cours.

- Chapitre VIII – FONCTIONS SUPPORTS

Laurent Sterna dévoile le message décliné en 2021 par le Pôle Communication : « Nous sommes là pour vous, avec vous ». Un travail a également été réalisé sur l'identité graphique des documents. Le thème pour la revue Tire-ligne sera « le dialogue entre patrimoine et création contemporaine, entre ressources et sources d'inspiration ».

On note cette année une présence accrue sur les réseaux sociaux.

Pour ce qui est de l'administration, la possibilité de tenir désormais les instances en visio-conférence fera l'objet d'une inscription dans les statuts. Une demande de subvention d'investissement a été faite auprès de la Région pour parfaire l'équipement informatique de l'équipe en cas de nouveau confinement et pour la pratique du télétravail.

Une expérimentation du télétravail est en effet prévue dès la fin de la crise sanitaire.

Les ressources humaines sont marquées par la fin des aides sur deux emplois aidés (PEC) ainsi que le retour à 100% de 2 salariées à l'issue de temps partiels à 80% (Congés parentaux).

Le Directeur note un suivi comptable performant permettant une gestion analytique des projets. Sont à retenir également, deux outils centraux pour l'agence : la base de données RIC (Philharmonie Paris) et le réseau informatique unique.

Le Président remercie les deux directeurs pour cette présentation dense, précise et variée et invite les participants à poser des questions.

Marie-Christine Chaze (Vice-Présidente, membre qualifiée Région) complimente l'équipe pour ce document remarquable, ambitieux. Elle pense souhaitable de faire connaître cette politique du livre, qui reste un réel moyen d'émancipation citoyenne.

Serge Regourd renchérit sur cette idée également exprimée le matin-même en Conseil d'administration par Valérie Travier (DRAC). Il doute toutefois de la capacité des médias à relayer le travail de fonds que produit l'agence.



François Giustiniani (Archives départementales des Hautes-Pyrénées) partage cette impression et s'en inquiète quand l'ambition est de faire société autour de la Culture. Ceci dit, le projet de l'agence l'enthousiasme toujours autant ; il trouve rassurant quand on est sur le terrain de savoir qu'on s'inscrit dans un élan régional. Il pose la question de la conservation et de la valorisation des fonds audiovisuels. Il estime que le spectacle vivant a tout à fait sa place dans les services patrimoniaux. Le projet autour de la culture scientifique et la réflexion sur la constitution du patrimoine scientifique sont particulièrement motivants. Il remercie l'équipe.

Janine Teisson (autrice) témoigne pour les auteurs du soutien trouvé auprès de l'agence. Elle remercie en particulier pour l'initiative « Faire vivre le livre autrement » et confirme que le métier d'auteur se trouve bouleversé. Elle invite à créer des ponts avec les écrivains dans toute la société : les établissements scolaires, les hôpitaux... En ce qui concerne la presse et les médias, les radios locales ne seraient-elles pas intéressées par les projets de l'agence ?

Serge Regourd pense aussi que Culture et Education pourraient être mieux articulées.

Cécile Jodlowski-Perra précise que les journalistes sont sollicités régulièrement (lancement des chiffres-clés, création d'Occitanie Livre & Lecture, Rentrée littéraire...). Par ailleurs, un partenariat sera mené avec l'ARRA, la fédération des Radios associatives à l'occasion de Jeunes en librairie.

Ingrid Ledru (librairie Le Livre en Fête à Figeac) prend la parole pour l'ALIDO (Association des Librairies Indépendantes d'Occitanie) qu'elle préside : cette association est née à l'issue du confinement et témoigne du besoin de solidarité des libraires qui ont été jusqu'à 80 à rejoindre le réseau. Elle souligne la réactivité de l'agence qui les a soutenus sur une campagne de communication pour faire connaître la librairie indépendante.

A terme, le projet de l'ALIDO est de développer l'interprofession et le travail sur les territoires, en lien notamment avec ERO, l'association des Editeurs de la Région Occitanie.

Elle relativise l'impression de bonne santé des librairies : en particulier en milieu rural, celles-ci ne vont pas très bien, avec des trésoreries qui restent malgré tout très fragiles.

Frédéric Maupomé (auteur) remercie pour la présentation et le travail de l'agence. Il souhaite revenir sur le rapport Racine et la professionnalisation des auteurs. Il se demande comment rendre les actions menées par l'agence autour du régime, de la retraite... plus visibles, afin de plus toucher les auteurs. Il propose de communiquer en s'appuyant sur les réseaux nationaux. La comptabilité serait selon lui un bon sujet de formation à proposer aux auteurs. Il est vrai qu'aujourd'hui, il est difficile d'avoir une vision juste sur le statut. Il répète que les auteurs ont été très touchés par la crise sanitaire et pense que les aides des impôts ont bénéficié aux auteurs plutôt professionnels. Il estime que les aides sectorielles ont été un échec et que l'impact de la crise sera visible en 2022.

A l'invitation de Serge Regourd, Henri Gay précise que la question des auteurs est au cœur de la réflexion du Ministère de la Culture. Il est vrai qu'une fracture existe entre les auteurs qui vivent de leur plume et les autres. Des négociations pour une meilleure rémunération ont actuellement lieu avec le Syndicat National de l'Édition.

Laurent Sterna indique que les formations organisées par l'agence font l'objet d'enregistrements et/ou de compte-rendus qui sont consultables sur le site internet. Pour être informé de la tenue de ces journées, le meilleur moyen est d'adhérer ou de s'abonner à la lettre d'info de l'agence.

La question du statut et de la rémunération des auteurs sera à l'ordre du jour des rencontres *Entreprendre dans la Culture* organisées par le Ministère de la Culture.

Serge Regourd passe à présent la parole à Frédéric Lisak (éditions Plume de carotte, également président de l'association des éditeurs ERO). Celui-ci témoigne de la solidarité pendant la crise sanitaire, ce qui a permis de résister à la situation. En découlera une rencontre entre éditeurs et



libraires les 20 et 21 juin prochains. L'association souhaite organiser le même type de rencontre avec les bibliothécaires ou les auteurs et compte sur l'appui d'Occitanie Libre & Lecture pour cela. Récemment, les éditeurs ont recherché des solutions collectives : projets de surdiffusion sur la Jeunesse, stands de vente en commun sur les marchés. Il s'agit d'expérimentations à développer. Il relaye enfin la question posée à Carole Delga restée sans réponse, sur la prise en charge des frais postaux pour les éditeurs.

Serge Regourd indique qu'un arbitrage positif a été pris, confirmé par Florence Carre de l'unité Livre à la Région.

Serge Regourd met à présent le projet d'activité aux voix.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Présentation et approbation du budget 2021

Serge Regourd passe la parole au Directeur.

Laurent Sterna présente rapidement le tableau budgétaire qui figure en annexe du compte-rendu. Celui-ci présente les chiffres 2019, 2020 en comparatif du budget 2021 voté en Conseil d'administration le 29 novembre 2020 et d'une version mise à jour. En effet entre temps, l'Institut français souhaite faire passer son soutien par un appel à projets courant 2021 pour 2022 ; Toulouse Métropole a de son côté délégué 55 000 € de crédits à la Région qui seront gérés par l'agence dans le cadre du Contrat de filière ; enfin, la clôture des comptes en mars a été l'occasion de provisionner certaines enveloppes finançant des projets 2020 décalés ou qui courent en 2021.

Avec ces ajustements, le budget 2021 de l'association s'élève à 2 114 387 €.

Le Directeur note un niveau de fonctionnement économe au regard des actions mises en œuvre.

Serge Regourd soumet au vote de l'Assemblée ce budget 2021 mis à jour, qui est voté à l'unanimité.

Questions diverses

Laurent Sterna informe qu'au cours du premier trimestre, l'agence a participé à un audit national sur les dispositifs « Contrat de filière », a fait l'objet d'un contrôle URSSAF et d'un audit régional.

Tous deux ont conclu à une saine gestion, les conclusions de l'audit seront également annexées à ce compte-rendu.

Serge Regourd remercie tous les participants et clôture la séance.



Annexe 1 : Présences et pouvoirs, séance du 14 avril 2021

MEMBRES DE DROIT

Présents : Marie-Christine CHAZE (Région), Serge REGOURD (Président de la commission Culture Région), Michèle VERDELHAN (Région)

Représentés : Etienne GUYOT (État), Michel ROUSSEL (DRAC), Dominique SALOMON (Région, Vice-Présidente).

MEMBRES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présents : Jean-François MARTY, Catherine PRUNET

MEMBRES ORDINAIRES

Collège des Auteurs :

Présents : Michèle BAYAR, Thérèse BONNETAT, Laurence HOLVOET, Frédéric MAUPOME, Ksenia MILICEVIC, Alain MONNIER, Françoise RENAUD, Janine TEISSON, Joëlle WINTREBERT

Représentés : Philippe ARCHER, Jean-Marc BARRIER, Guillaume BOPPE, Frédéric CARTIER-LANGE, Annick DENOYEL, Chantal ENOCQ, Danielle FERRÉ, Gérard FREYSSENGE, Nicole MALLASSAGNE, Hélène MARCHE, Dominique NEDELLEC, Katharina STALDER, Brice TORRECILLAS, Emmanuelle URIEN

Collège des Éditeurs :

Présents : Diego ARRABAL, Justine DE LAGAUSIE, Jean-Yves DROUIN, Jean-Pierre GAYRAUD, Virginie GIRARD, Frédéric LISAK, Gérard MARTIN, Marion MAZURIC, Éric SEVAULT, Monique SUBRA, Benjamin VERMEILH.

Représentés : Sabine CHEVALLIER, Hubert DELOBETTE, Henri DHELLEMMES, Damien FILLIATRE-BORJA, Laurent GOSSET, Denis GUILLAUME, Ingrid HOKSBERGEN, Charles-Henri LAVIELLE, Bernard MALZAC, Bruno MSIKA, Patrick ROY, Behja TRAVERSAC

Collège des Libraires :

Présents : Nathalie DABADIE, Jérôme EGEA, Ingrid LEDRU

Représentés : Magali BRIEUSSEL, Damien CATALA, Muriel COUDERC, Stéphanie DENJEAN, Marie-Guenièvre FAU, Elias FARÈS, Jérémie LAZARD, Christine MARTIN, Marion PIC

Collège des Bibliothèques :

Présents : Véronique CALMETTES, Florence COURTIAL, Dominique MILLET

Représentés : Emmanuelle MASSART, Annie PROUDOM

Collège du Patrimoine :

Présents : François GIUSTINIANI.

Collège des Manifestations et de la Vie Littéraire :

Présents : Catherine DESPLAS, Jean-Marie DETREY, Didier KIMMOUN, Jean-Michel MARIOU

Représentés : Denis MACKRÉ, Agnès GROS

Collège Associations de professionnels :

Présents : Frédéric LISAK, Joëlle WINTREBERT

Soient 81 membres présents ou représentés et 138 voix, le quorum est donc atteint.

Assiste également Annick Latil-Douglas (membre qualifié)

Budget 2021
Occitanie Livre & Lecture

13.04.2021

CHARGES PREVISIONNELLES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021 voté CA 23/11/2020	Réalisé 31/03/2021	Prévisionnel 2021 M&J CA 14/04/2021	PRODUITS PREVISIONNELS	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021 CA 23/11/2020	Prévisionnel 2021 M&J CA 14/04/2021
60. Achats	165 670 €	105 335 €	123 700 €	2 637 €	196 147 €	70. Ventes	104 511 €	60 494 €	62 100 €	64 464 €
Achat d'étude et prestations (numérisation)	151 057 €	91 447 €	111 000 €		183 047 €	Produits des activités annexes	5 096 €	2 714 €	500 €	2 000 €
Energies	6 993 €	4 050 €	5 300 €	951 €	4 250 €	Participation collectivités PAR	99 415 €	57 780 €	61 600 €	62 464 €
Petit matériel	3 938 €	5 072 €	3 400 €	253 €	4 800 €					
Fournitures administratives	3 682 €	4 766 €	4 000 €	1 433 €	4 050 €					
						74. Subventions d'exploitation	1 799 346 €	1 926 517 €	1 841 529 €	1 843 974 €
61. Services extérieurs	275 330 €	285 776 €	260 315 €	72 885 €	282 090 €	Ministère de la Culture	546 200 €	598 700 €	569 700 €	564 700 €
Locations immobilières	81 857 €	81 632 €	81 800 €	40 352 €	83 700 €	DRAC Occitanie Fonctionnement	475 700 €	475 700 €	475 700 €	475 700 €
Location informatique (hébergement sites)	13 975 €	19 532 €	13 400 €	708 €	19 091 €	DRAC Occitanie Modernisation des procédures	30 000 €			
Locations mobilières	25 949 €	13 841 €	12 650 €	742 €	14 000 €	DRAC Occitanie BD 2020 pour la région		8 000 €		
Entretien, réparations	16 265 €	19 681 €	15 300 €	2 206 €	16 000 €	DRAC Occitanie Soutien aux artistes		10 000 €		
Maintenance (portail, informatique, site...)	30 519 €	25 636 €	25 000 €	5 024 €	25 600 €	DRAC Occitanie Publics et territoires		17 000 €		
Assurances	5 100 €	4 975 €	5 050 €	4 519 €	5 050 €	DRAC Occitanie Parutions en Région		15 000 €		
Documentation générale	2 859 €	4 598 €	3 450 €	1 104 €	6 549 €	DRAC Occitanie Projet Jeunes en librairie			35 000 €	35 000 €
Formation du personnel	27 190 €	20 449 €	25 150 €	3 604 €	25 250 €	AAP Patrimoine écrit Ministère 2019	34 500 €	14 000 €		
Prestations externes (dont CdF)*	71 615 €	95 432 €	78 515 €	14 627 €	86 850 €	AAP Patrimoine écrit Ministère 2020		53 000 €		
						AAP Patrimoine écrit Ministère 2021			53 000 €	48 000 €
						Ministère DGLFLF - Dis-moi 10 mots	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
62. Autres services extérieurs	471 679 €	433 467 €	444 444 €	54 071 €	438 433 €	BNF	83 433 €	104 707 €	105 829 €	84 274 €
Honoraires (comptables et social)	38 782 €	31 462 €	38 000 €	6 885 €	32 000 €					
Communication	47 291 €	36 431 €	36 300 €	9 666 €	23 725 €	Institut français-Région (2018-20)	26 713 €	29 660 €	30 000 €	0 €
Voyages et déplacements et missions	75 456 €	22 452 €	50 294 €	976 €	26 250 €	Convention 2018-19	7 113 €			
Frais de réceptions pour événements	11 723 €	4 473 €	8 805 €	22 €	5 643 €	Convention 2019	19 000 €			
Frais postaux et télécommunications	47 811 €	37 068 €	32 100 €	9 901 €	32 140 €	Convention 2020		29 660 €		
Services bancaires	7 219 €	2 814 €	5 000 €	1 596 €	3 000 €	Convention 2021			30 000 €	
Cotisations	11 391 €	11 233 €	11 145 €	10 845 €	11 675 €	IF Allemagne	600 €			
Prestations conventions (CdF hors bourses)*	135 049 €	188 191 €	165 800 €	14 180 €	207 000 €					
Mise à disposition directeur	96 957 €	99 343 €	97 000 €		97 000 €	Région	1 140 000 €	1 180 000 €	1 125 000 €	1 180 000 €
						Direction Culture	1 110 000 €	1 150 000 €	1 110 000 €	1 110 000 €
63. Impôts et taxes	47 546 €	48 260 €	47 000 €	19 945 €	44 000 €	Direction Culture plan urgence Toulouse Métropole				55 000 €
						Direction Education Jeunesse	30 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €
						Conseils départementaux	3 000 €	13 450 €	11 000 €	15 000 €
64. Charges de personnel	867 552 €	856 962 €	902 250 €	232 344 €	883 100 €	CD 11 2019 (8.000€ 40% 2019 / 60% 2020)	3 000 €		5 000 €	
Rémunération des personnels permanents	791 606 €	772 623 €	781 200 €	199 269 €	783 700 €	CD 11 2020 (10.000 € 50% 2020 / 50% 2021)		5 000 €	6 000 €	5 000 €
Rémunération Intervenant extérieurs + CDD	74 491 €	84 338 €	121 050 €	33 076 €	99 400 €	CD 11 2021 (10.000 € 50% 2021 / 50% 2022)				5 000 €
Conseil d'établissement	1 455 €					CD 34 2020 (10.000 € 50% 2020 / 50% 2021)	0 €	3 450 €	5 000 €	5 000 €
						Sofia		7 000 €		
65. Bourses accordées et droits d'auteurs*	149 304 €	168 189 €	148 920 €	4 248 €	158 617 €	75. Cotisations	13 320 €	14 370 €	15 000 €	15 000 €
						76. Produits financiers, exceptionnels	6 839 €	555 €		
67. Charges exceptionnelles	3 383 €	2 317 €		1 €		78. Reprise Fonds dédiés, provisions	141 793 €	95 897 €	89 000 €	175 950 €
						DRAC - APP Catalogage (fonds dédiés 2017 / 18 / 19)	12 000 €			
68. Dotations et provisions	117 902 €	223 719 €	109 000 €	0 €	112 000 €	DRAC Journée Architecture bibliothèques (fonds dédiés 2018)	10 000 €			
Dotations et provisions	112 292 €	151 769 €	109 000 €		112 000 €	CD Aude - Auteurs au collège (fonds dédiés 2017 / 18 / 19)	7 000 €	5 610 €		
Fonds dédiés	5 610 €	71 950 €				Reprises Fonds Dédiés Patrimoine	28 285 €	1 379 €		86 950 €
						Quote-part subvention Investissement	84 508 €	88 908 €	89 000 €	89 000 €
						79. Transfert charges exploitation	33 036 €	19 711 €	28 000 €	15 000 €
						Uniformation, Apprentissage, Emplois aidés				
RESULTAT	480 €	519 €				RESULTAT				
TOTAL	2 098 845 €	2 124 543 €	2 035 629 €	386 130 €	2 114 387 €	TOTAL	2 098 845 €	2 124 543 €	2 035 629 €	2 114 388 €

(*) = dont 230 k€ au titre du Contrat de filière (47 500 € Auteurs, 32 500 € Edition, 150 000 € Librairie)





5. CONCLUSION

5.1 Eléments d'évaluation du contrôle interne

La mission d'audit de l'association Occitanie Livre et Lecture s'est déroulée conformément au plan d'action défini, si ce n'est l'incidence de la crise sanitaire sur les délais de réalisation.

La totalité des documents demandés nous a été fournie.

On peut établir en conclusion que le contrôle interne existant dans l'organisation de l'association Occitanie Livre et Lecture permet globalement :

Thématiques	Appréciation globale
- D'assurer la sincérité et la fiabilité des informations enregistrées dans les comptes, donc la qualité de ces comptes	
- Un bon suivi en matière de gestion.	
- D'assurer l'application et l'exécution des instructions de la direction	
- D'améliorer les performances de l'organisation.	

Concernant l'analyse du contenu de la vraisemblance et de la cohérence des comptes de 2018, compte tenu des éléments mis à notre disposition, nous pouvons également conclure en leur sincérité et leur fiabilité, ce qui vient confirmer les résultats de l'évaluation du contrôle interne.

Focus sur les effets de la fusion :

En fonction de toutes les diligences menées durant cet audit, on peut affirmer que la fusion des deux structures est à ce jour tout à fait digérée.

La cohésion sociale observée est le fruit de travaux de management permanents et de séminaires de travail productifs. Les fonctions salariales travaillées de manière collaborative avec les équipes sont très bien définies, et permettent à chaque salarié de connaître sa place dans la structure et son niveau de complémentarité avec son binôme.

Il en ressort sans aucun doute que ce travail effectué dans le cadre de la fusion a permis de renforcer les expertises de chacun, tout en permettant d'assurer les nombreuses missions d'Occitanie Livre et Lecture sur tout le territoire régional.

Ce rapport d'audit fait état à plusieurs reprises de l'efficacité mesurée dans les actions menées par la nouvelle structure qui permet une dynamique forte avec un personnel très impliqué.

D'autre part les fonctions de directions sont engagées pour une part significative de leur temps dans la mise en œuvre opérationnelle des actions, ce qu'il faut corréliser avec les autres points de performance évoqués en termes d'efficacité ou encore avec le niveau raisonnable des charges de structure.

On peut mesurer dans le comparatif réalisé sur la base des éléments fournis par la Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture (Fill) que Occitanie Livre et Lecture met en œuvre un nombre de missions des plus denses parmi celles menées par les structures régionales du livre, tout en ayant maîtrisé ses effectifs et le niveau de budget engagé.






Dans ce comparatif en prenant les structures dont le périmètre d'action est comparable comme Nouvelle Aquitaine ou Normandie, ce ratio est favorable à Occitanie Livre et Lecture. Et dans la comparaison avec PACA, il en est de même si on neutralise comme il se doit les budgets consacrés à l'attribution d'aides financières aux maisons d'éditions, aux librairies, aux auteurs, aux résidences d'auteurs, ou encore à l'accompagnement à l'international, qui sont des actions comprises dans les budgets de Occitanie Livre et Lecture et que ArLPaca ne réalisent pas.

Enfin sur le plan de la gestion, les outils et les méthodes également mis en place dans le cadre de la fusion, confèrent une réelle capacité d'analyse en temps réel, et donc une capacité d'adaptation forte, ce qui pourrait devenir un atout important au regard de tout l'accompagnement dont cette filière aura besoin en situation de crise.

Loin d'avoir alourdi les budgets de fonctionnement la fusion aura donc permis une mutualisation de moyens et un échange de bonnes pratiques générant des gains sensibles d'efficience dans le cadre d'objectifs renforcés par rapport à la situation des deux structures séparées.

5.2 Conclusions au sujet des orientations particulières attendues de l'audit :

Concernant les orientations particulières attendues de l'audit, les conclusions sont que :

Thématiques audit de régularité	Appréciation globale
- La structure dispose de procédures adaptées et performantes.	
- La structure dispose bien d'outils de contrôle des dépenses, en plus de la comptabilité générale. - La comptabilité analytique est tout à fait efficiente.	
- La structure dispose d'outils spécifiques de suivi de trésorerie.	
- La notion de service fait peut être considérée comme atteinte grâce aux méthodes de suivi spécifiques et aux outils Excel qui permettent un suivi précis des convention. - La rédaction d'une procédure reprenant la réalisation des objectifs sera un axe de progrès.	
- Les procédures d'achats respectent les règles de la législation actuelle. - Même si les procédures sont bien maîtrisées, il faut rendre leur application systématique et élargir leur champ d'application. Néanmoins la pratique de mise en concurrence est tout à fait intégrée. - Seul une situation d'exception est rencontrée.	

Par conséquent, toutes les appréciations sont globalement satisfaisantes, l'ensemble des points étant en positif (+ nuances de vert).

Aucune des appréciations ne ressortent à l'équilibre (= nuances d'orange) en alerte (- nuances de rouge).

5.3 Récapitulatif des préconisations permettant d'améliorer l'existant et points à surveiller :

Thématiques	Rappel des préconisations	Pages
Régularité comptable et financière	Il est préconisé la constitution d'un dossier des immobilisations en interne, et de pratiquer les mises au rebus nécessaires, car ces dernières ne sont pas réalisées régulièrement.	11
Régularité comptable et financière	Nous préconisons une nouvelle organisation pour la gestion des temps en reprenant le plan analytique dans un outil de planning en ligne permettant de consolider jour après jour les temps passés et d'en extraire des données objectivées pour redéfinir par exemple au trimestre les clés de répartition secondaires. Cette évolution doit dans tous les cas être accompagnée par un travail collaboratif pour ne pas se voir rejetée par les équipes.	12
Régularité comptable et financière	Pour la remontée des dépenses - Le process est très clair et précis, la procédure écrite de comptabilisation mériterait donc d'être complétée.	13
Régularité comptable et financière	Il existe un début de procédure écrite concernant l'élaboration et le suivi du budget qui mériterait d'être reprise, mais les usages sont néanmoins parfaitement définis.	14
Procédures RH et obligations de l'employeur	Malgré les bonnes pratiques relevées, une procédure écrite de recrutement serait un mieux.	24
Respect des règles de la commande publique	<ul style="list-style-type: none"> - Les procédures et les pratiques concernant les achats dans le cadre de la commande publique sont très bien maîtrisés. Nous préconisons néanmoins de revoir les seuils actuels et de revoir le champ d'application de cette procédure pour le systématiser. - Une vigilance est à apporter autour la notion d'accord-cadre ou de marchés de partenariat où, bien que chaque facture soit inférieure, le total dépasse alors le seuil, situation de l'Esperluette au regard des seuils de 2019. 	29
Respect des obligations juridiques	<ul style="list-style-type: none"> - Il conviendrait probablement de poser comme préconisation que les statuts fassent mention de l'inéligibilité de tout dossier de demande d'aide pouvant bénéficier à un administrateur autre que membre ordinaire. 	34